

Mouvement S.E.M.
(Sensibilisation pour une enfance meilleure)

États financiers
au 31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 15



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 201
745, rue Gadbois
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3A 0A1

T 450 348-6886

Aux administrateurs de
Mouvement S.E.M.
(Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons de particuliers et de produits d'activités diverses dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons de particuliers et de produits d'activités diverses, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021 et de l'actif net aux 1er avril 2021 et 2020 et aux 31 mars 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de

l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Saint-Jean-sur-Richelieu
Le 16 juin 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116823

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Apports (note 4)	527 706	487 134
Autofinancement		
Supervision des droits d'accès	4 119	35
Supervision clinique		9 097
Cotisations des membres	750	795
Répits		2 450
Camps d'été	5 935	
Activités diverses	213	
Autres		
Intérêts	235	245
Fonds POC		558
Remboursement de frais de déplacement	2 111	2 507
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 330	1 665
	544 399	504 486
Charges		
Salaires et charges sociales	354 919	335 929
Assurances et taxes foncières	3 464	2 728
Activités de promotion et impression	3 818	5 969
Déplacements et réunion	9 854	19 503
Matériel et fournitures diverses	23 648	21 189
Frais de formation et matériel pédagogique	4 659	9 159
Télécommunications	5 287	4 293
Entretien et réparations	10 090	18 828
Énergie	2 652	4 137
Frais liés aux programmes	22 681	36 184
Honoraires professionnels	40 909	9 169
Matériel et autres fournitures – COVID-19	379	4 747
Créances douteuses (recouvrées)	(760)	760
Frais bancaires	737	956
Amortissement des immobilisations corporelles	28 669	21 330
	511 006	494 881
Excédent des produits par rapport aux charges	33 393	9 605

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022			2021
	Non affecté	Affecté (note 11)	Investi en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	72 501	6 743	387 487	457 126
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	61 256	(2 524)	(25 339)	9 605
Affectation d'origine interne (note 11)	(67 563)	56 000	11 563	
Solde à la fin	66 194	60 219	373 711	466 731

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	33 393	9 605
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	28 669	21 330
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 330)	(1 665)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(57 750)</u>	<u>7 229</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	982	36 499
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 563)	(129 884)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités de financement		10 000
Diminution nette de l'encaisse	<u>(10 581)</u>	<u>(83 385)</u>
Encaisse au début	<u>119 612</u>	<u>202 997</u>
Encaisse à la fin	<u><u>109 031</u></u>	<u><u>119 612</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Situation financière

au 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	109 031	119 612
Comptes clients et autres créances (note 5)	11 307	15 794
Subvention du gouvernement provincial à recevoir	<u>23 738</u>	
	144 076	135 406
Long terme		
Dépôt à terme	19 000	19 000
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>378 716</u>	<u>395 822</u>
	<u>541 792</u>	<u>550 228</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	8 769	40 992
Apports reportés (note 9)	26 796	29 750
Produits reportés	<u>1 098</u>	<u>4 420</u>
	36 663	75 162
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	<u>5 005</u>	<u>8 335</u>
	<u>41 668</u>	<u>83 497</u>
ACTIF NET		
Non affecté	66 194	72 501
Affecté (note 11)	60 219	6 743
Investi en immobilisations	<u>373 711</u>	<u>387 487</u>
	<u>500 124</u>	<u>466 731</u>
	<u>541 792</u>	<u>550 228</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de sensibiliser la population à une enfance meilleure et d'offrir un soutien aux organismes œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2021, l'organisme a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et au chapitre 4460, « Informations à fournir sur les opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

Les modifications exigent également que l'organisme comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés, aux résultats ou selon la méthode comptable retenue pour comptabiliser les apports.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autofinancement et autres

Les produits d'autofinancement et autres sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les événements ont eu lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la fraction des produits provenant de l'autofinancement et autres encaissée mais non encore gagnée est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés. De plus, certains revenus d'autofinancement et autres proviennent de ventes au comptant et sont constatés au point de vente lorsque le client a participé à l'activité et a versé le produit de la vente.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	25 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau et agencements	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

4 - APPORTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Subvention de la municipalité		
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	6 000	6 000
Subventions du gouvernement fédéral		
Agence de santé publique du Canada (Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE))	101 302	101 302
Subvention salariale temporaire	(7 694)	7 694
Subventions du gouvernement provincial		
Centre d'intégration de santé et des services sociaux de la Montérégie		
Mission Globale : famille	110 485	102 544
Aide aux devoirs	8 000	7 500
Supervision des droits d'accès (SDA)	29 595	7 000
Emploi Québec		4 970
Table de concertation en périnatalité	76 184	58 444
Comité violence Haut-Richelieu – Rouville	30 079	
Députés	5 000	
Dons		
Centraide du Grand Montréal	157 113	156 958
Autres organismes		31 000
Particuliers	11 282	3 722
Sociétés	360	
	<u>527 706</u>	<u>487 134</u>

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients	6 700	775
Taxes à la consommation à recevoir	4 607	15 019
	<u>11 307</u>	<u>15 794</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	59 108		59 108	59 108
Bâtiment	400 866	114 639	286 227	298 973
Équipement informatique	27 373	15 391	11 982	9 532
Mobilier de bureau et agencements	56 376	34 977	21 399	28 209
	<u>543 723</u>	<u>165 007</u>	<u>378 716</u>	<u>395 822</u>

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

7 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 15 000 \$, porte intérêt au taux de 7,45 % (7,2 % au 31 mars 2021) et est renégociable en avril 2023.

Un montant de 2 000 \$ (1 000 \$ au 31 mars 2021) est disponible sous forme de cartes de crédit au taux de 7,45 % (7,2 % au 31 mars 2021). Au 31 mars 2022, le montant utilisé est débiteur de 385 \$ (un montant utilisé débiteur de 305 \$ au 31 mars 2021).

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 491	13 275
Salaires et vacances à payer	6 278	27 717
	<u>8 769</u>	<u>40 992</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 1 520 \$ au 31 mars 2022 (7 634 \$ au 31 mars 2021).

9 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Centraide		
Fonds d'inclusion		
Solde au début	23 750	23 750
Montant encaissé	26 796	23 750
Montant constaté aux résultats	<u>(23 750)</u>	<u>(23 750)</u>
Solde à la fin	<u>26 796</u>	<u>23 750</u>
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu		
Fonds d'exploitation courant		
Solde au début	6 000	
Montant encaissé		6 000
Montant constaté aux résultats	<u>(6 000)</u>	
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>6 000</u>
Solde à la fin	<u>26 796</u>	<u>29 750</u>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges du prochain exercice.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

10 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Centraide		
Solde au début	8 335	
Montant encaissé au cours de l'exercice		10 000
Montant constaté aux résultats	<u>(3 330)</u>	<u>(1 665)</u>
Solde à la fin	<u><u>5 005</u></u>	<u><u>8 335</u></u>

11 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

				<u>2022</u>
	<u>Solde au début</u>	<u>Affectation</u>	<u>Utilisation</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
Projet S.O.S. SEM	6 743	-	(2 524)	4 219
Augmentation des salaires de 15%		<u>56 000</u>		<u>56 000</u>
	<u><u>6 743</u></u>	<u><u>56 000</u></u>	<u><u>(2 524)</u></u>	<u><u>60 219</u></u>

				<u>2021</u>
	<u>Solde au début</u>	<u>Affectation</u>	<u>Utilisation</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
Projet S.O.S. SEM	16 554		(9 811)	6 743
Projet enSEMble	60 000		(60 000)	
Intervenante temporaire	31 000		(31 000)	
	<u><u>107 554</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>(100 811)</u></u>	<u><u>6 743</u></u>

L'organisme ne peut pas utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les subventions du gouvernement fédéral à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

12 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à un actif financier portant intérêt à taux fixe.

Le dépôt à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.